



Main courante à mon encontre

Par emmahmoi

Bonjour à tous,

Je viens vers vous car j'ai besoin de conseils au sujet d'une main courante déposée à mon encontre.

Je vous résume ma situation : mon ami et moi nous connaissons depuis 8 ans et vivons chacun chez soi. Nous venons de traverser une période très compliquée car mon ami a été infidèle, m'a beaucoup menti et nous nous sommes séparés quelques semaines. Suite à cela j'ai eu besoin d'explication de sa part et j'ai fait en sorte qu'il quitte sa nouvelle conquête afin de sauver mon couple.

Aujourd'hui la situation est assainie entre nous et les erreurs du passé sont oubliées.

Malheureusement, j'ai découvert qu'il y a un mois mon ami a déposé une main courante contre moi en prétextant que j'avais un comportement à la limite du harcèlement, que je buvais de l'alcool sur la voie publique, que je refusais de lui rendre les clés de chez lui, que je le dénigrais auprès de sa nouvelle conquête et qu'il m'avait giflée car je l'avais poussé à bout. Tout ceci est exagéré de sa part même s'il y a un fond de vérité car nous avons eu de grosses disputes.

Le problème est qu'aujourd'hui cette main courante existe toujours. Je voudrais donc savoir ce qu'il faut faire pour l'annuler (mon ami est d'accord avec ça et avoue avoir agi sur un coup de tête)? Quelles peuvent être les conséquences pour moi ? Que puis-je faire pour "contrer" cette main courante si elle ne peut pas être annulée comme une plainte ?

Merci pour votre aide,
Emmahmoi